

IDEFHI

Institut Départemental de l'Enfance, de la Famille et du Handicap pour l'Insertion

PROGRAMME D' ACTIONS – VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE



Institut Départemental de l'Enfance, de la
Famille et du Handicap pour l'Insertion.



Le contexte du projet – L'IDEFHI

9 établissements – 3 sites

- 1380 professionnels
- 1613 personnes accueillies (1035 mineurs et moins de 21 ans et 578 personnes en situation de handicap)

Le deuxième établissement public social et médico-social le plus important de France, tant par sa taille humaine et budgétaire, que par la diversité de ses missions, structures et services.

Missions et valeurs de service public intervenant sur :

- Le champ de la protection de l'enfance
- Le champ du handicap



L'IDEFHI a en charge l'**accompagnement** des enfants et des familles au titre de la **protection de l'enfance** et du **handicap** sur le territoire départemental

Le contexte du projet

Naissance d'un projet partenarial – la combinaison de plusieurs facteurs favorisant la réussite d'un projet



- **CPOM ARS – IREPS** : accompagnement de structures médico-sociales accueillant des personnes en situation de handicap
- **CPOM ARS – IDEFHI** : développer les projets en prévention et promotion de la santé, notamment en se rapprochant de l'IREPS.
- **Réécriture du projet stratégique de l'IDEFHI**
 - Risques psycho sociaux
 - Audit des bâtis
 - Démarche qualité
 - Insertion
 - Promotion de la santé



Un accompagnement depuis 2015

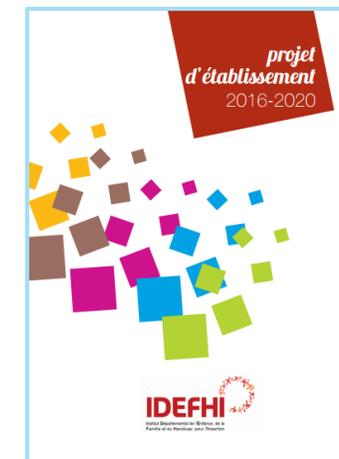
Un projet initial et global : **IDEFHI Promoteur de Santé**

Contexte : Sollicitation de l'IREPS dans le cadre de la réécriture du projet stratégique afin de devenir promoteur de santé.

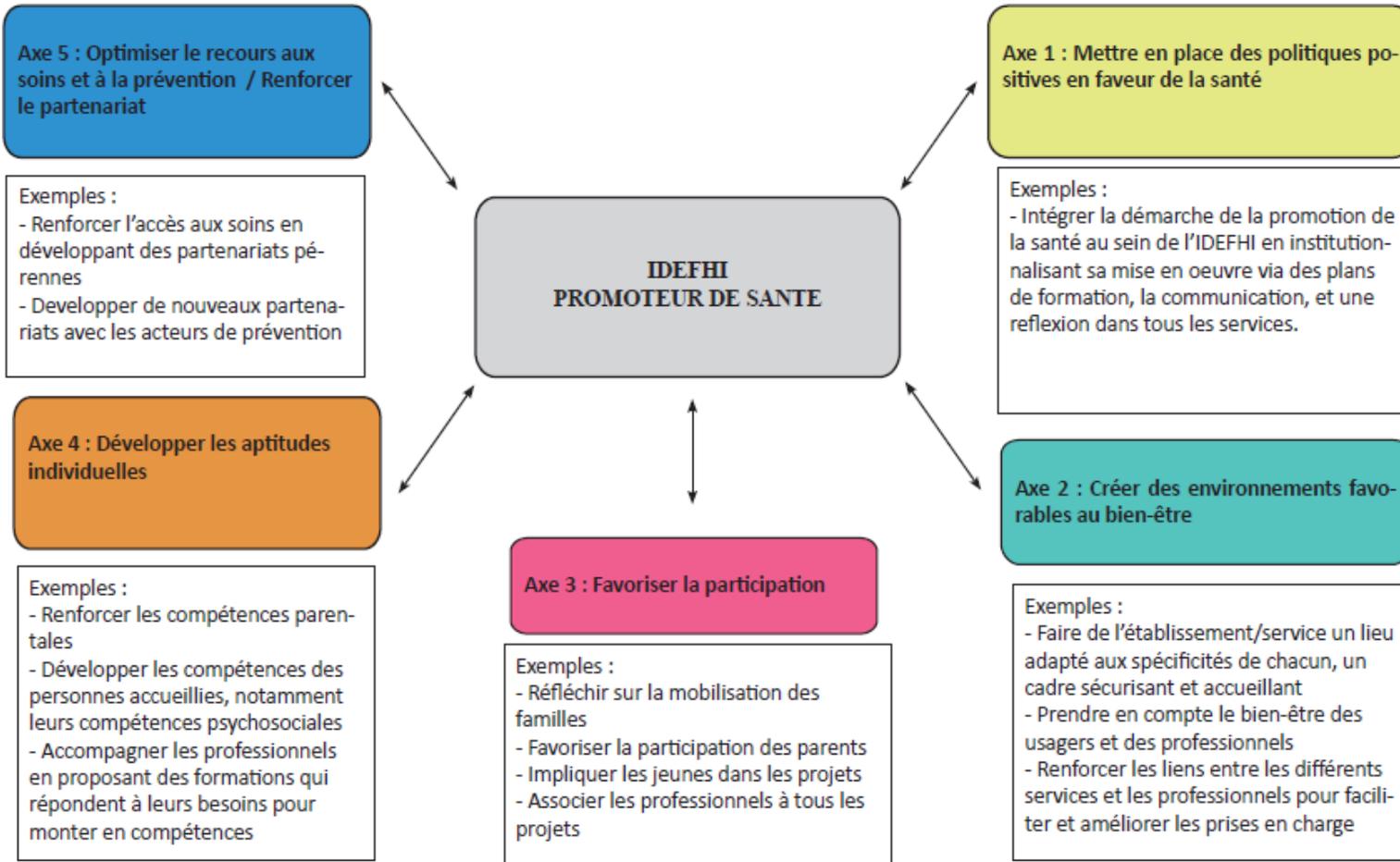
- Réalisation d'un état des lieux sur la PS :

- En interne IDEFHI : via une grille d'auto-évaluation dans les services et un questionnaire pour les personnels médicaux et paramédicaux
- En externe par l'IREPS : « **Identifier les conditions favorables à la mise en œuvre du projet « IDEFHI promotrice de santé » en réinterrogeant le fonctionnement de l'établissement, les projets, les pratiques professionnelles** »
 - Focus group, recueil et analyse des données (incluant la démarche RPS, audit bâtis)

- Production d'un document de synthèse et de recommandations d'actions intégré dans le projet stratégique 2016-2020



Les axes de la promotion de la santé



Selon la charte d'Ottawa, intervenir en promotion de la santé signifie « que l'on doit » :

- 1. Elaborer une politique publique saine :** législation, mesures fiscales, taxation et changements organisationnels ;
- 2. Créer des milieux favorables :** en particulier dans les domaines de la technologie, de l'énergie et de l'urbanisation ;
- 3. Renforcer l'action communautaire :** participation effective et concrète de la communauté à la fixation des priorités, à la prise des décisions et à l'élaboration des stratégies de planification ;
- 4. Acquérir des aptitudes individuelles :** assurer le développement individuel et social en offrant des informations, en assurant l'éducation pour la santé et en perfectionnant les aptitudes indispensables à la vie ;
- 5. Réorienter les services de santé :** changement d'attitude et d'organisation au sein des services de santé ».

De la PS à la VAS



IDEFHI
PROMOTEUR DE SANTE

Axe 4 : Développer les
aptitudes individuelles

Problématiques exprimées en PPS dans
l'état des lieux :

- Addiction
- Hygiène
- Nutrition
- **VAS**

Recommandations

Réfléchir à la mise en place d'un programme d'actions de prévention cohérent dans le temps et pérenne

- **Créer et co construire un programme de prévention pour les jeunes de 0 à 25 ans et identifier par âge les thématiques à aborder et les façons de les traiter.**

L'objectif est de créer une continuité et une progression dans le parcours du jeune en termes de santé.

Lui permettre d'acquérir des compétences ici et maintenant pour lui permettre d'être armé et autonome ailleurs et plus tard.

- **Développer des actions sur les facteurs de protection des conduites à risques.**

En fil rouge des actions et projets, le développement des CPS est primordial : ils agissent comme des facteurs de protection, c'est-à-dire en amont, pour prévenir les comportements à risque ou non adaptés.

- savoir résoudre des problèmes/savoir prendre des décisions
- avoir une pensée créatrice/avoir une pensée critique
- avoir conscience de soi/avoir de l'empathie pour les autres
- savoir communiquer efficacement/être habile dans les relations interpersonnelles
- savoir gérer son stress/savoir gérer ses émotions



Lancement de la dynamique VAS

Les étapes :

Etape 1- Création d'un comité technique santé pour mettre en œuvre les recommandations suite à l'état des lieux – **Septembre 2016**

=> Décision de traiter de la VAS en priorité

Etape 2- Co écriture du projet avec la chargé de mission PS – Docteur Karine Decaux – **Décembre 2016**

=> financement via l'AAP de l'ARS + CPOM ARS-IREPS

Etape 3- Co-construction d'un programme d'éducation pour la santé sur la thématique de la Vie Affective et Sexuelle – **mars 2017 à septembre 2018**

« Créer les conditions favorables à la santé et au bien-être des usagers au sein des établissements en prenant en compte leur vie affective et sexuelle »

Objectif :

➤ **Co-construire un programme d'éducation pour la santé sur la thématique de la Vie Affective et Sexuelle**

- Création de 4 outils opérationnels pour aider les professionnels à mettre en place des actions auprès des personnes qu'ils accueillent



Les étapes du projet :



Etape 1 : S'appuyer sur le comité technique santé et réaffirmer son rôle dans la dynamique en PS à l'IDFHI

Le rôle du comité s'articule autour de 2 grandes missions dans le projet :

- Participer à un groupe de travail (1 ou 2 membres du comité santé)
- Valider les travaux réalisés par les groupes de travail

Etape 2 : Créer 4 groupes de travail pour la co construction et l'écriture du programme

Ces groupes devront être composés de 4 à 6 professionnels en prenant en compte les critères suivants :

- un ou deux membres du comité santé
- Professionnel de formation et/ou de fonctions différentes :
- professionnels travaillant sur des sites géographiques différents
- professionnels ayant en charge des jeunes de la classe d'âge concernée
- professionnel exerçant auprès de jeunes issus de l'ASE
- professionnel exerçant auprès des personnes en situation de handicap
- professionnel souhaitant mettre en place des actions sur la thématique **(volontaire)**

Professionnels	Rôles et missions
Membres du Comité Santé	Co-construire le programme d'actions d'éducation sur la VAS - les séquences d'animation Être porte-parole au sein du comité santé de l'avancée des travaux du groupe
Membres des groupes de travail	Co-construire le programme d'actions d'éducation sur la VAS - les séquences d'animation Expérimenter les séquences auprès de leurs publics

Constitution des 4 groupes de travail

9 établissement de l'IDFHI

3 sites : Le Havre, Dieppe, Rouen

ASE :

- Service territorial Dieppois
- Service territorial Havrais
- Accueil Familiale Renforcé
- Service Enfance Rouen
- Service d'Accueil d'Urgence Canteleu
- Ado'Seine

Pôle handicap :

- Centre François Truffaut
- Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique
- Institut Médico-Educatif

Une pluralité de professionnels concernés :

- Directeurs
- Cadres
- Médecins
- Psychiatres
- Psychologue
- Infirmière
- Éducateur
- Assistants familiaux

En référence au guide VAS, « *Pour une éducation à la vie affective et sexuelle – Référentiel à destination des intervenants dans et hors milieu scolaire* », nous proposons de décliner le programme d'éducation pour la santé sur la thématique CPS-VAS en 4 classes d'âges qui correspondent à **des lignes directrices d'intervention en matière d'éducation sexuelle :**



Lignes directrices par tranche d'âge	Compétences visées
Lignes directrices 3-5 ans	- Avoir conscience de son corps et que celui-ci lui appartient.
Lignes directrices 6-11 ans	- Faire la différence entre l'amitié, l'amour et le désir - Exprimer ses sentiments - Développer des relations basées sur la responsabilité, l'engagement et l'honnêteté
Lignes directrices 12-14 ans	- Etre capable de négocier, de refuser et se prémunir d'une atteinte sexuelle - Connaître ses droits et les lois qui protègent en matière de sexualité
Lignes directrices 15 ans et plus	- Savoir communiquer efficacement sur ses besoins, ses désirs et limites dans les relations intimes

Les étapes :



Etape 3 : Sensibiliser les membres du comité technique et ceux des groupes de travail à la VAS

- 3.1- Formation sur la VAS
- 3-2- Découverte des outils – 1 jour par groupe

Etape 4 : Co- construction du programme d'éducation pour la santé –

L'objectif est de détailler par classe d'âge, sous forme de fiche action, des cycles d'animation avec les éléments suivant : l'intitulé de l'action, les objectifs spécifiques visés, les outils nécessaires (pour l'animateur et pour les enfants) et le déroulement de la séance.

=> Une adaptation du programme aux différentes structures de l'DEFHI sera également à réfléchir.

ETAPE 5 : Validation et diffusion du programme d'éducation à la vie affective et sexuelle de l'IDEFHI

A noter : La formation des professionnels reste toujours un préalable favorisant la mise en place d'actions, notamment sur des thématiques comme la VAS, l'hygiène, les addictions...

Echéancier du projet



GRUPE 1 ET 2

Septembre 2017 :

- Formation de 2 jours
- Journée de découverte des outils

Octobre à janvier 2018 :

- Lancement des 2 groupes de travail sur la réflexion et la conception d'un programme d'éducation pour la santé (**2 groupes x 4 jours**)
- rédaction des fiches actions
- expérimenter les séquences créées avec son public (3 fiches actions par classe d'âge)

Juin à août 2018 : Finalisation du programme

Septembre 2018 : Présentation du programme dans les 9 établissements

GRUPE 3 ET 4

Février 2018 :

- Formation de 2 jours
- Journée de découverte des outils

Mars à juin 2018 :

- Lancement des 2 groupes de travail sur la réflexion et la conception d'un programme d'éducation pour la santé (**2 groupes x 4 jours**)
- rédaction des fiches actions
- expérimenter les séquences créées avec son public (3 fiches actions par classe d'âge)

Comité technique santé : Novembre – janvier - avril

En parallèle et perspectives de travail

Lien avec le service formation IDEFHI en Interne :

En 2018 : en transversal au plan de formation IDEFHI

- journée de sensibilisation sur PS et éducation pour la santé (2 sessions)
- formation 2 jours VAS (au moins 2 sessions)
- formation 3 jours CPS (au moins 1 session)

Formations spécifique par établissement

- Formation VAS sur 2 ou 3 sites
- Formation CPS sur 1 site (définir le nombre de session)

Les futures pistes de travail :

- Poursuivre la dynamique VAS en l'incluant dans les projets d'établissement – droit-devoir / Implication des parents...
- Co-construire un programme sur les addiction, l'hygiène, ...
-



MERCI POUR VOTRE ATTENTION